

## COMMUNIQUÉ

Le Groupe Information Asiles, réuni en Assemblée Générale annuelle le 5 mars 2011 à Paris, tient à réaffirmer :

- Son engagement fondamental, mené depuis sa création, contre l'internement arbitraire et contre les maltraitements passives et actives lors des « soins psychiatriques » ;
- Sa volonté indéfectible de lutter pour que la personne psychiatisée, quand elle est aux mains de l'Institution psychiatrique soit reconnue comme un citoyen, et non comme un individu que l'on dépossède de ses droits fondamentaux et que l'on exclut de la société civile, en le stigmatisant et en le considérant comme un être potentiellement dangereux ;
- Son opposition catégorique au projet de loi qui va être discuté à l'Assemblée Nationale à partir du 15 mars 2011. Ce projet liberticide comporte en particulier une « obligation de soin contraint à domicile » qui verra le poids de la psychiatrie médicamenteuse encore renforcé, en favorisant les abus en tous genres.

Par voie de conséquence, le GIA défend avec la plus grande énergie et conviction, la judiciarisation de l'internement sous contrainte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôpital, seule garantie réelle contre les abus et le pouvoir de l'Institution psychiatrique. Grâce à un certain nombre de décisions de Juges des Libertés et de la Détention des citoyens, atteints ou non de pathologie psychique, ont pu retrouver leur liberté et une vie digne de ce nom. C'est ce rôle des juges que le pouvoir politique actuel voudrait maîtriser et remettre sous le contrôle des psychiatres eux-mêmes, en rendant obligatoire le recours à l'expertise psychiatrique.

L'Assemblée Générale du GIA a également décidé de quitter le Collectif « Mais c'est un homme... » en raison du rapprochement de celui-ci avec l'autre Collectif, dit « des 39 », qui s'est toujours opposé au principe même de la judiciarisation. Dès le début, le GIA, n'a été accepté qu'avec réticence au sein de « Mais c'est un homme ». C'est ainsi que dernièrement le GIA n'a pas été informé, et encore moins invité, lors de l'audition de ce Collectif par le rapporteur M. Guy LEFRAND, et à l'occasion de la rencontre avec des députés de l'opposition pour la formulation d'amendements.

Paris, le 10 mars 2011  
Le Bureau du GIA